

Livrable I

NOTE DE CADRAGE DES BESOINS EN TERMES D'ADAPTATION EN VUE D'UNE EVENTUELLE PHASE 2

DISCLAIMER

All rights reserved. No part of this publication may be reproduced, stored in a retrieval system or transmitted, in any form or by any means, electronic, photocopying, recording or otherwise, for commercial purposes without prior permission of Madagascar. Otherwise, material in this publication may be used, shared, copied, reproduced, printed and/or stored, provided that appropriate acknowledgement is given of Madagascar and ICAT as the source. In all cases the material may not be altered or otherwise modified without the express permission of Madagascar.

PREPARED UNDER

The Initiative for Climate Action Transparency (ICAT), supported by Austria, Canada, Germany, Italy, the Children's Investment Fund Foundation and the ClimateWorks Foundation.



Supported by:



on the basis of a decision
by the German Bundestag

Federal Ministry
Republic of Austria
Climate Action, Environment,
Energy, Mobility,
Innovation and Technology



Environment and
Climate Change Canada

Environnement et
Changement climatique Canada

The ICAT Secretariat is managed and supported by the United Nations Office for Project Services (UNOPS)



Livrable I

NOTE DE CADRAGE DES BESOINS EN TERMES D'ADAPTATION EN VUE D'UNE EVENTUELLE PHASE 2 - *Initiative for Climate Action Transparency – ICAT*

Réalisé par **S. RAOBELINA, J. RANAIVONASY et T.A. RABEFARIHY**
CONSULTANTS SECTORIELS
Avec la coordination et la vérification de **C. RAMAKARARO**
COORDINATEUR DES CONSULTANTS

Octobre 2024

Table des matières

Section 1. Introduction.....	1
Section 2. Besoins concernant la thématique adaptation.....	2
2.1. Identification des besoins.....	2
2.2. Description des besoins.....	2
2.2.1. Renforcer les capacités institutionnelles pour la gestion et la transparence des données liées à l'adaptation	2
2.2.2. Mise en place d'un cadre de suivi du financement des stratégies d'adaptation	4
2.2.3. Renforcement du cadre réglementaire pour la transparence en matière d'adaptation	6
2.2.4. Renforcement des capacités nationales dans le suivi- évaluation des mesures d'adaptation	6
2.3. Identification des parties prenantes du projet	7
Section 3. Coordination	7
Section 4. Coordination avec d'autres initiatives et projets.....	8
Section 5. Risques et contraintes.....	8
Section 6. Conclusion	9

Section 1. Introduction

La première phase de la mise en œuvre du projet ICAT à Madagascar a pour principaux objectifs (i) de renforcer la capacité du pays dans les inventaires des émissions de gaz à effet de serre, (ii) d'évaluer et renforcer le cadre suivi-évaluation de la Contribution Déterminée Nationale, et (iii) d'initier la mise en place d'un cadre de suivi des financements climatiques. Le deuxième objectif inclut une tâche de rédaction d'une note de cadrage des besoins de Madagascar en termes d'adaptation au changement climatique (livrable I).

Madagascar fait partie des pays les plus vulnérables au changement climatique. Des répercussions majeures sur les écosystèmes, les économies et les sociétés. En réponse à ces défis, Madagascar a ratifié la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et à l'Accord de Paris. Conformément aux dispositions de l'article 7 de l'Accord de Paris (paragraphe 9, 10 et 11), et aux orientations de la Décision 9/ CMA.1, Madagascar reconnaît la nécessité de lutter contre les changements climatiques.

L'adaptation est une thématique capitale pour Madagascar. Le changement climatique affecte notamment les secteurs vitaux du pays dont l'agriculture, les forêts, les ressources en eau, la santé et des zones côtières. Madagascar a donc d'ores et déjà initié un ensemble d'actions ciblées visant à renforcer la résilience des communautés locales et à préserver les écosystèmes.

C'est dans ce contexte que Madagascar a reçu des appuis de différents partenaires aux niveaux nationale et internationale pour renforcer la résilience du pays face aux impacts des changements climatiques, notamment des fonds issus des négociations climatiques.

Madagascar a identifié un besoin en termes de renforcement de capacité institutionnel en ce qui concerne le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de ces initiatives d'adaptation ainsi que l'évaluation des politiques et stratégies d'adaptation.

Cette thématique pour Madagascar n'a pas pu être considérée lors de la Phase un du projet ICAT Madagascar. Cependant, en raison de la vulnérabilité de Madagascar face au changement climatique, une analyse des besoins en termes d'adaptation a été prévue.

Le présent rapport constitue la note de cadrage des activités en termes d'adaptation (livrable I).

Section 2. Besoins concernant la thématique adaptation

Le BNCCREDD+ a analysé les besoins de Madagascar en termes d'adaptation. Le résultat de cette analyse est présenté dans les paragraphes suivants.

2.1. Identification des besoins

Le BNCCREDD+ a identifié les besoins suivants relatifs à la thématique de l'adaptation :

- Renforcer les capacités institutionnelles pour la gestion et la transparence des données liées à l'adaptation
- Mise en place d'un cadre de suivi du financement de l'action climatique liée à l'adaptation
- Renforcement du cadre réglementaire pour la transparence en matière d'adaptation
- Renforcement de la capacité nationale dans le suivi-évaluation des mesures d'adaptation

Chacun de ces besoins sont précisés ci-après.

2.2. Description des besoins

2.2.1. Renforcer les capacités institutionnelles pour la gestion et la transparence des données liées à l'adaptation

Dans l'objectif de renforcer sa résilience et s'adapter aux effets néfastes du changement climatique, Madagascar a élaboré des politiques et stratégies sectorielles qui définissent les actions prioritaires à mettre en œuvre au niveau du Pays en termes d'adaptation.

Renforcer les capacités institutionnelles pour la gestion et la transparence des données liées à l'adaptation permettra :

- (i) L'amélioration **de la qualité des données** : le renforcer les capacités institutionnelles permet aux différentes agences et institutions responsables de recueillir, analyser et gérer les données climatiques de manière plus rigoureuse et standardisée. Cela garantit que les données relatives aux impacts climatiques, aux vulnérabilités et aux mesures d'adaptation sont précises, fiables et accessibles.
- (ii) Une **prise de décision basée sur des données probantes** : avec des capacités institutionnelles accrues, les décisions politiques et stratégiques en matière d'adaptation peuvent s'appuyer sur des données solides et actualisées. Cela permet aux décideurs d'élaborer des plans d'adaptation mieux ciblés, basés sur des preuves concrètes plutôt que sur des estimations incertaines.
- (iii) Un **renforcement de la transparence et de la redevabilité** : En améliorant la gestion des données, les gouvernements et les institutions peuvent mieux rendre compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre des actions d'adaptation. Cela assure une plus grande transparence vis-à-vis des partenaires internationaux, des acteurs locaux et du grand public, tout en renforçant la confiance dans les processus d'adaptation.
- (iv) Une **coordination interinstitutionnelle** : le renforcement des capacités permet aux différentes institutions et parties prenantes de mieux collaborer et partager des informations sur les projets et initiatives d'adaptation. Une meilleure gestion des données facilite la coordination entre les niveaux national, régional et local, optimisant ainsi les efforts d'adaptation.
- (v) Le **suivi et l'évaluation des progrès** : des institutions bien formées et outillées peuvent assurer un suivi continu des actions d'adaptation. Elles sont en mesure de fournir des rapports détaillés sur les indicateurs clés et de mesurer les progrès réalisés par rapport aux objectifs fixés, permettant ainsi d'ajuster les stratégies si nécessaire.
- (vi) La **formation et l'autonomisation du personnel** : le renforcement des capacités institutionnelles implique la formation continue du personnel en charge de la collecte et de la gestion des données climatiques. Cela permet d'assurer une

continuité dans l'expertise disponible et d'autonomiser les équipes locales pour qu'elles puissent agir de manière indépendante et efficace.

- (vii) La **mise aux mêmes niveaux d'information** de tous les parties prenantes (gouvernement, ONG, communautés locales, secteur privé, etc.) sur les documents cadres nationaux et internationaux relatifs à l'adaptation aux changements climatiques, de promouvoir une meilleure compréhension des enjeux et des actions à entreprendre pour renforcer la résilience face aux impacts du changement climatique.

Or, pour l'instant, les institutions de Madagascar ne disposent ni des capacités, ni d'outil appropriés pour la gestion et la transparence des données liées à l'adaptation.

Les besoins de Madagascar en termes de renforcement des capacités institutionnelles pour la gestion et la transparence en matière d'adaptation sont donc les suivants :

- Mise en place d'un système national ou sectoriel de données sur le climat et les mesures d'adaptations.
- Formation des agents publics et les parties prenantes locales à l'utilisation des outils de suivi MRV.
- Renforcement de la coordination intersectorielle entre les différents Ministères et agences impliqués dans la gestion des données sur l'adaptation.
- Développement des outils de communication pour vulgariser les données sur les actions d'adaptation auprès des communautés locales et des décideurs.
- Sensibilisation des parties prenantes sur les documents cadrage de l'adaptation.

2.2.2. Mise en place d'un cadre de suivi du financement des stratégies d'adaptation

Madagascar bénéficie de différents appuis financiers à travers la mise en œuvre de projets, programmes au niveau des différents secteurs (voir livrable J), et d'autre part, bénéficie d'une aide publique au développement.

La mise en place d'un cadre de suivi du financement climatique est nécessaire pour améliorer la transparence et la comptabilisation des appuis reçus par le pays, mais également, il permet de garantir une utilisation efficace des ressources financières, assurer une gestion transparente des fonds, accroître la coordination des parties prenantes internationaux et de communiquer et fournir une image claire des fonds reçus et requis conformément aux exigences de décision 1/CP21 relatives au reporting.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la phase 1 du projet ICAT à Madagascar, la mise en place d'un cadre de suivi du financement sera initiée (livrables J, K et L) sur la base du guide pour le suivi du financement climatique développé par l'ICAT et publié en Novembre 2024 (version en français encore à venir). Ce suivi concerne l'adaptation et l'atténuation. La poursuite de cette activité est importante, notamment en matière d'adaptation mais aussi d'atténuation afin de pouvoir mettre en place un cadre opérationnel de suivi de financement.

Les besoins de Madagascar en termes de mise en place d'un cadre de suivi du financement de l'action climatique liée à l'adaptation sont les suivants :

- Identification des indicateurs clés de suivi (Sélectionner des indicateurs spécifiques pour le suivi des financements liés à l'adaptation (ex. : résilience des infrastructures, fonds alloués aux projets d'adaptation).
- Mise en place un système de collecte et de gestion des données (Développer ou adapter un logiciel de gestion qui centralise les informations sur les financements climatiques alloués et dépensés pour chaque action).
- Création des rapports périodiques sur les financements et les impacts (établir un calendrier pour la production de rapports périodiques (trimestriels, annuels) qui détaillent les montants alloués, dépensés et les résultats obtenus en termes d'amélioration de la résilience).
- Réalisation des évaluations et ajuster le cadre de suivi (Organiser des évaluations régulières du cadre de suivi pour identifier les défis et les axes d'amélioration, Ajuster les indicateurs, les outils de suivi ou la fréquence des rapports en fonction des leçons apprises et des retours des parties prenantes, afin d'améliorer l'efficacité du suivi et de l'aligner sur les objectifs de l'action climatique nationale et internationale).

2.3.3. Renforcement du cadre réglementaire pour la transparence en matière d'adaptation

Le renforcement du cadre réglementaire pour la transparence vise à établir des normes claires et des mécanismes efficaces pour garantir que les efforts d'adaptation au changement climatique soient mesurés, évalués et rapportés de manière rigoureuse et ouverte.

Renforcer le cadre réglementaire permettra :

- (i) La définition des responsabilités : un cadre réglementaire renforcé définit les responsabilités des différentes parties prenantes dans la mise en œuvre et le suivi des actions d'adaptation. Cela favorise la redevabilité, en s'assurant que les acteurs impliqués respectent leurs engagements.
- (ii) La définition d'un cadre institutionnel : une norme claire de suivi et la mise en place de lignes directrices standardisées permettra d'uniformiser les méthodes de collectes et d'analyses des données.

Les besoins de Madagascar en termes de renforcement du cadre réglementaire en matière d'adaptation sont les suivants :

- Amélioration du cadre législatif existant pour soutenir le suivi des actions d'adaptation, notamment en intégrant des exigences de transparence.
- Création d'un mécanisme de suivi des financements climatiques liés aux actions d'adaptation, en collaboration avec les partenaires financiers internationaux

2.2.4. Renforcement des capacités nationales dans le suivi- évaluation des mesures d'adaptation

Avec plus de 5000 km de côtes, Madagascar est l'un des pays les plus vulnérables au changement climatique. Différents secteurs sont touchés, notamment, l'agriculture, l'élevage, les zones côtières, les ressources en eau, la santé, et les forêts et biodiversité. Aussi, la capacité de résilience du pays est très faible. Le pays a des difficultés à gérer les impacts du changement climatique.

L'évaluation sectorielle de ces impacts est une condition préalable à la gestion des pertes et dommages que ce soit réparables ou non réparables.

Les besoins de Madagascar en termes de renforcement des capacités nationales dans le suivi- évaluation des mesures d'adaptation sont les suivants :

- Renforcement des capacités institutionnelles par la formation des cadres et techniciens aux méthodologies de suivi et évaluation spécifiques au climat.
- Développement des outils et méthodologies par l'Élaboration d'indicateurs pertinents et spécifiques pour évaluer les mesures d'adaptation et le développement d'outils numériques pour collecter, traiter et analyser les données.
- Amélioration des bases de données et des systèmes d'information en constitution des bases de données actualisées sur les impacts climatiques par secteur (agriculture, biodiversité, santé, etc.) et en mettant en place un système national de suivi des impacts climatiques et des mesures d'adaptation.
- Renforcement des mécanismes de reporting et de rétroaction par la mise en place d'un cadre national de reporting sur les mesures d'adaptation et l'identification de canaux de communication pour le partage des résultats et des leçons apprises

2.3. Identification des parties prenantes du projet

Afin d'obtenir un résultat optimal, l'implication des secteurs, tant publics que privés, est importante. Il s'agit des secteurs agriculture et élevage, ressources en eau, foresterie, santé publique, industrie, énergie, transport et déchets.

Section 3. Coordination

Madagascar envisage de solliciter une phase 2 auprès de ICAT pour répondre à ses besoins en relation avec l'adaptation.

Equipe du projet

Les rôles et responsabilités des différents partenaires impliqués dans le projet pourraient être les suivants :

- Partenaire d'implémentation : défini par ICAT
- Partenaires institutionnels : Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD)
- Coordination du projet : Un poste dédié à la coordination du projet serait créé au sein du BNCCREDD+. Ce coordinateur de projet s'intégrerait dans une Unité de Coordination de Projet (UCP), interne au Ministère de l'environnement et du développement durable (MEDD), constituée de personnels permanents, chargée de l'épauler sur les aspects organisationnels, administratifs et financiers du projet et de l'encadrer, d'assurer la communication et de faciliter les échanges avec le reste du Ministère.
- Parties prenantes : Ministère de l'Agriculture et de l'élevage, Ministère de l'Eau de l'Assainissement et Hygiène, Ministère de la Santé publique, Ministère du Transport, Ministère de l'Energie, Ministère de l'Industrie

Section 4. Coordination avec d'autres initiatives et projets

- Diagnostic préalable : Réaliser une évaluation des capacités locales existantes en termes de suivi et de transparence climatique pour identifier les lacunes
- Partenariats internationaux : Collaborer avec des organismes internationaux (ONU, GIEC, etc.) pour partager les meilleures pratiques et bénéficier d'un appui technique.

Section 5. Risques et contraintes

- Instabilité politique : Des changements fréquents du gouvernement peuvent entraver la mise en œuvre du projet du fait de retards de traitement des dossiers administratifs et financiers
- Résistance au changement : Certaines parties prenantes peuvent être réticentes à adopter de nouvelles technologies ou méthodes, ce qui peut freiner le projet.

- Capacités institutionnelles limitées : L'implication des parties prenantes nécessite une forte sensibilisation et coordination, des formations sont également requises pour assurer une gestion efficace du projet.

Section 6. Conclusion

La mise en œuvre du cadre de transparence renforcé ainsi que la communication des informations y afférents sont cruciales pour Madagascar en tant que pays membre à l'Accord de Paris. Bien que l'éventuelle phase 2 du projet ICAT Madagascar a été initialement prévue sur la thématique de l'adaptation, le pays envisage de saisir l'opportunité du soutien de l'ICAT pour inclure les autres éléments de la Transparence et maîtriser ainsi les outils qui ont été développés par ICAT, notamment en termes d'évaluation des politiques, du suivi des financements, de l'adaptation, et de système de collecte de données.

Si l'intérêt pour une phase 2 se confirme, une demande sera transmise à ICAT.